



**Parquet du procureur de la République  
Tribunal de Grande Instance de Vienne**

**LISTE DES MEDECINS HABILITES A ETABLIR DES CERTIFICATS MEDICAUX  
AU TITRE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MINEURS ET DES MAJEURS**

mise à jour au 26 août 2016

Le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Vienne (Isère),

Vu l'article 431 du code civil,

**ARRETE**

Sont habilités à établir des certificats médicaux au titre de la protection juridique des mineurs et des majeurs les médecins suivants :

- 1 - Docteur Sylvie BANDINI-CRUCIANI  
10 rue de l'Escot - 38300 BOURGOIN-JALLIEU - tel : 06.20.39.53.55 ou 04.74.43.47.36
- 2 - Docteur Jacques DEMEULENAERE  
16 chemin de l'Étang - 69390 MILLERY - tel 06.70.21.36.81
- 3 - Docteur Patrick GLATIGNY  
4, rue Courte - 38260 LA COTE SAINT ANDRE - tel : 04.74.20.43.61
- 4 - Docteur Eric KILEDJIAN Réseau Visage  
centre hospitalier Lucien Husel - service de gériatrie clinique - BP 127 - 38209 VIENNE  
tel 04.74.31.32.85 0474313297 ou 0474313435
- 5 - Docteur Fernando LANDAZURI  
Hôpital de Saint Cyr au Mont d'Or - rue J.B. Perret - secteur 69 G 23 - 69450 ST CYR AUMONT D'OR  
tel : 04.72.42.19.73
- ~~6 - Docteur Fabrice NDOUMOU  
CMPA Vienne Sud - Centre Hospitalier Lucien Husel - Montée du Docteur Chapuis - 38200 VIENNE  
tel : 04.74.31.30.40~~

Vienne, le 26 août 2016  
Le procureur de la République

Jérôme BOURRIER

